



Photo: Francine Duquette Photographe

PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS

Joignez le
"Cercle des amis
de la Fondation
d'Yvon Deschamps"



FONDATION
YVON DESCHAMPS
CENTRE-SUD

FYDCS.CA

Mot d'Yvon

**"Si c'est vrai qu' deux têtes valent mieux qu' une...
À dix mille, on décroche la lune..."**

Alors que j'écrivais ces lignes pour la chanson "C'est ben normal" en 1968, j'étais loin de me douter que plus de 50 ans plus tard, elles prendraient tout leur sens et qu'une fondation et un Centre porteraient mon nom.

La maturité scolaire des tout-petits, l'accessibilité aux loisirs pour tous, la persévérance et la réussite scolaires sont les moteurs qui nous propulsent, les gens de cœur et d'action, à offrir une multitude de services aux enfants. Joignez-vous à nous pour façonner la société de demain.

-Yvon Deschamps



Crédit photo:
Francine Duquette
Photographe



Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud MISSION

La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud a comme mission d'améliorer la situation des jeunes en soutenant les programmes offerts au Centre Yvon Deschamps.

Les principaux axes de travail visent:

- La lutte à la pauvreté
- La persévérance et la réussite scolaire
- La maturité scolaire des 0-5 ans
- l'accessibilité aux loisirs sportifs et culturels pour tous
- Le développement d'habiletés sociales

Depuis 1985, Yvon Deschamps s'implique à l'ASCCS. Il a été président et porte-parole de la campagne de financement qui a permis la construction de l'agrandissement actuel de l'ASCCS, nommé maintenant le Centre Yvon Deschamps. D'autres projets sont en cours pour soutenir l'offre de services pour tous les jeunes du quartier.

**La planification d'un don est d'abord et avant tout un geste de cœur.
Il est important de connaître les règles fiscales qui s'appliqueront.
Plus un don planifié est structuré, plus son impact est important.**

♥ **Le DON PLANIFIÉ - Plus facile que vous le pensez!**

Un don planifié est un don qui fait l'objet d'une planification financière, fiscale et successorale.

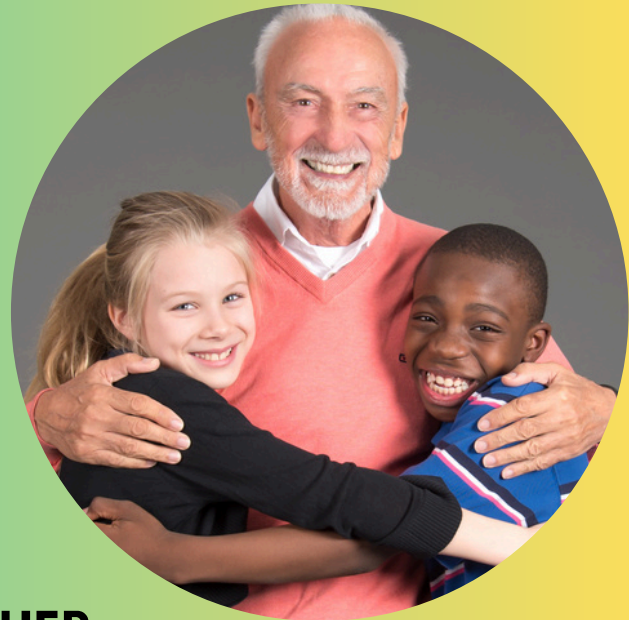
- Il est immédiat ou futur
- Il reflète les désirs et les objectifs philanthropiques du donateur
- Il tient compte du contexte personnel, familial et fiscal du donateur

♥ **POURQUOI SOUSCRIRE À UN DON PLANIFIÉ?**

- Parce que vous voulez poser un geste significatif et ainsi laisser votre marque dans un projet social et communautaire visant à aider les jeunes du quartier Centre-Sud de Montréal.
- Parce que votre geste permet d'assurer la pérennité des actions concrètes de La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud envers l'Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud.
- Par le biais de vos généreux dons, les jeunes pourront s'épanouir et ainsi prendre la place qui leur revient dans la société.
- Parce que c'est une belle façon d'aimer et d'aider les jeunes en donnant un sens à leur existence.
- Pour faire la différence autour de soi.
- Pour redonner ce que nous avons reçu de la vie.

♥ **TYPES DE DONS**

- Don à la mémoire d'un être cher
- Don testamentaire
- Don par police d'assurance-vie
- Don de titres cotés en bourse



♥ **DON À LA MÉMOIRE D'UN ÊTRE CHER**

Un don à la mémoire d'un être cher est une belle façon de témoigner sa sympathie aux membres de la famille éprouvée et de donner un sens à cette perte en appuyant une cause de son choix ou en lien avec la personne décédée.

LE DON TESTAMENTAIRE – SIMPLE ET ACCESSIBLE

Une fois le bien-être de votre famille et de vos proches assuré, vous pouvez choisir de faire un don à une ou à plusieurs œuvres de bienfaisance en rédigeant vos volontés. Advenant des changements importants dans votre vie, vous pouvez toujours modifier votre testament en fonction de votre situation.

Le don testamentaire demeure l'une des façons les plus simples et les plus accessibles de planifier un don.

De nombreux choix s'offrent à vous :

- le **legs particulier** (un montant précis ou un bien déterminé)
- le **legs résiduaire** (la totalité ou un pourcentage de ce qui reste dans la succession après le paiement des dettes et des legs particuliers)
- la **désignation d'un bénéficiaire** d'un REÉR, FERR, caisse de retraite ou d'une police d'assurance-vie et/ou la désignation d'un bénéficiaire subsidiaire en cas de décès du premier bénéficiaire
- le **legs universel** (la totalité des biens, parfois divisée entre plusieurs bénéficiaires).

**Le don par testament
donne droit à un reçu
pour don, lequel peut
être utilisé pour réduire
l'impôt à payer au
moment du décès**

**Il peut en résulter
une économie
d'impôt de l'ordre
de 50% du montant
du don**



Les avantages fiscaux
découlant d'un don par
testament peuvent
réduire, d'une façon
remarquable, les
impôts à payer par la
succession



EXEMPLE DE DON TESTAMENTAIRE

Sachant que le don testamentaire donne droit à l'émission d'un reçu aux fins d'impôt égal à la valeur du don, voici l'impact sur le montant du legs que vous laisseriez à chacun de vos deux enfants.

EXEMPLE: Vous décidez de faire un don testamentaire de 25 000\$ à la Fondation.

Situation financière du donateur avant son décès

- Revenu de pension 50 000\$
- Argent détenu dans un compte courant 125 000\$
- Montant total des REÉR 200 000 \$

	Sans don	Avec don de 25 000\$	Écart
Revenu de pension :	50 000 \$	50 000 \$	
Solde du REÉR :	<u>200 000 \$</u>	<u>200 000 \$</u>	
Revenu imposable :	250 000 \$	250 000 \$	
Impôt à payer :	103 773 \$ *	90 487 \$	(13286) \$
Solde disponible aux héritiers :			
Compte courant:	125 000 \$	125 000 \$	
REÉR :	200 000 \$	200 000 \$	
Don à la Fondation :	0 \$	(25 000) \$	25 000 \$
Impôt à payer:	<u>(103 773) \$</u>	<u>(90 487) \$</u>	_____
TOTAL:	221 227 \$	209 513 \$	11 714 \$
SOMME NETTE REÇUE PAR ENFANT:	110 614 \$	104 757 \$	(5 857) \$

* Calcul basé sur les taux d'imposition 2021 et tient uniquement compte de l'exemption personnelle de base

DON PAR POLICE D'ASSURANCE-VIE

QU'EST-CE QU'UN DON D'ASSURANCE-VIE?

Le don d'assurance-vie peut être fait de différentes façons :

- Achat d'une nouvelle police.
- Cession d'une police existante à La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud.
- Désignation de La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud comme bénéficiaire du capital-décès.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOUS?

Vous offrez un don important pour une prime modique.

- Simple à réaliser : aucun document juridique n'est requis
- Les avantages fiscaux du don d'assurance-vie peuvent être maximisés selon votre situation financière et fiscale :

OPTION 1 - Vous désignez la Fondation comme propriétaire et bénéficiaire de votre police et recevez un reçu d'impôt pour le montant des primes payées. Pour une police existante, vous recevez aussi un reçu pour la valeur marchande de votre police.

OPTION 2 - Si vous prévoyez que votre succession aura un lourd fardeau fiscal, il serait sans doute plus avantageux de nommer la Fondation bénéficiaire de la police, en tout ou en partie. Ainsi, le don se réalise au décès et votre succession bénéficiera des avantages fiscaux (capital-décès devient le don). Cependant, vous ne recevrez pas de reçu pour les primes payées de votre vivant.

POUR QUEL TYPE DE DONATEUR?

Nouvelle police : Les personnes en bonne santé généralement de 25 à 65 ans, désirant faire un don considérable mais qui ne disposent pas des liquidités nécessaires pour le faire immédiatement.

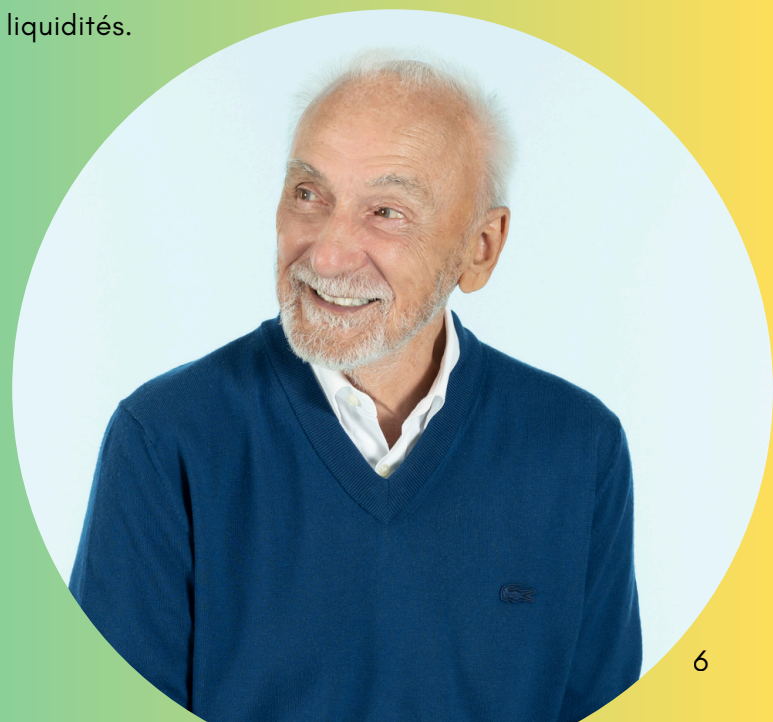
Police existante : Les personnes détenant une police d'assurance-vie dont les besoins ont changé et qui veulent faire un don considérable sans avoir à utiliser de liquidités.

Saviez-vous que...

... le donateur peut choisir de demeurer propriétaire de la police d'assurance-vie et désigner La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud comme bénéficiaire.

Dans ce cas, le capital versé à la suite du décès donne droit à un reçu fiscal au bénéfice de la succession.

Le donateur peut désigner la FYDCS comme deuxième bénéficiaire du capital versé en cas de prédécès du premier bénéficiaire désigné.



DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

Un don de titres cotés en bourse (tels les actions, obligations, fonds mutuels et autres) dont la valeur s'est appréciée, est l'une des façons les plus avantageuses sur le plan fiscal de faire un don à La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud car elle permet d'augmenter l'économie d'impôt réalisée par votre don. Lorsque vous transférez à la Fondation des titres qui se sont appréciés, cela vous donne droit non seulement à un reçu pour don égal à la valeur marchande du titre, mais en plus, il n'y a aucun impôt à payer sur le gain en capital réalisé à la disposition du titre.

Cette forme de don convient au donateur qui souhaite faire un don sans avoir recours à ses liquidités, ou qui possède des actions ou d'autres titres dont la valeur a augmenté considérablement depuis leur acquisition.

Exemple

André s'intéresse à La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud. Il aimerait faire un don de 20 000\$. Il se demande s'il devrait vendre ses actions et remettre un don en argent ou faire don de ses actions. Après discussion avec son conseiller financier, il est convaincu qu'il serait moins coûteux de faire don de ses actions.

Don des actions

Valeur des actions:	20 000\$
Coût d'acquisition des actions:	8 000\$
Gain en capital:	12 000\$
Gain imposable:	6 000\$
Exemption de gain en capital:	- 6 000\$
Revenu net imposable:	0\$
Impôts à payer (50%):	0\$
Reçu officiel du don de 20 000 \$:	20 000\$
Économies fiscales (50%) :	10 000\$
Coût réel du don:	10 000\$

Vente des actions

Valeur des actions:	20 000\$
Coût d'acquisition des actions:	8 000\$
Gain en capital:	12 000\$
Gain imposable:	6 000\$
Exemption de gain en capital:	0\$
Revenu net imposable:	6 000\$
Impôts à payer (50%):	3 000\$
Reçu officiel du don de 20 000\$:	20 000\$
Économies fiscales (50%) :	10 000\$
Coût réel du don:	13 000\$



**DONNER À LA
FONDATION
YVON DESCHAMPS
CENTRE-SUD,
C'EST DONNER
L'ESPOIR D'UN BEL
AVENIR POUR LES
JEUNES**





Photo
Francine Duquette
Photographe

LA FONDATION YVON DESCHAMPS CENTRE-SUD

Propulsons les GRANDS de demain!

Si l'une ou l'autre des options de don vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de vous expliquer plus précisément les différentes options.

Vous avez la possibilité de contribuer au "Fonds Yvon Deschamps" ou au "Fonds Palestre Nationale"

CONTACT

Monsieur Yves Laverdière, président du CA

514-758-0516

yves.laverdiere@bell.net

Marie-Chantal Renaud, directrice générale

dg@fydcs.ca

514-774-YVON (9866)



Pour faire un don maintenant : www.fydcs.com

Reçu d'impôt émis pour tout don de plus de 25\$